



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0715

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Musée des Confluences - Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0715**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Musée des Confluences - Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision de sa Commission permanente du 15 septembre 2000, le Conseil général du Rhône a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) un mandat de travaux relatif à la construction du musée des Confluences à Lyon 2°.

Cette opération étant de nature très complexe, ce mandat a fait l'objet d'un certain nombre d'avenants approuvés par le Conseil général. Le dernier avenant voté est l'avenant n° 6 qui a été approuvé par le Conseil général par délibération n° 080-06 du 30 septembre 2011.

Cet avenant portait le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 239 746 722 € HT (valeur août 2009) et la rémunération du mandataire à 7 043 646 € HT (valeur janvier 2000).

Par délibération n° 051 du 28 octobre 2014, le Conseil général a décidé d'augmenter l'autorisation de programme de l'opération de 15,70 M € TTC pour prendre en compte les révisions de prix des différents contrats passés pour sa réalisation.

Le 20 décembre 2014, le Musée des Confluences a été ouvert au public au terme de 14 années d'études et de travaux.

Parallèlement, les opérations nécessaires à la réception complète de l'ouvrage, aux levées des réserves et à l'établissement des décomptes généraux et définitifs (DGD) des marchés se poursuivent.

Dans ce contexte, il est présenté au Conseil de la Métropole, par délibération séparée, le résultat de la procédure de conciliation qui a été menée pour régler par voie transactionnelle le litige opposant la maîtrise d'ouvrage au groupement titulaire du lot Gros œuvre - Enveloppe - Abords (GEA).

Le montant de la transaction financière acceptée par la Métropole est de 2,50 M € HT, au titre de la réclamation, auquel il convient d'ajouter les travaux supplémentaires notifiés par ordre de service au lot GEA par le Conseil général pour un montant de 381 283,50 € HT, le marché initial établissant le montant de la transaction à régler sur le lot GEA à 2 881 283,50 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires prend aussi en compte des travaux de finition et études liées qui concernent plusieurs lots qui ont été estimés à 300 000 € HT.

Dans le même temps, la SERL, mandataire, a saisi le maître d'ouvrage d'une demande d'avenant à sa rémunération. Cette demande est justifiée par :

- la prolongation de sa mission liée à la prolongation de la durée d'exécution des travaux de 15 mois. L'avenant n° 6 prévoyait la réception des travaux en septembre 2013 et elle n'a eu effectivement lieu qu'en décembre 2014. Cette prolongation de durée a généré 480 jours de travail supplémentaires de l'équipe affectée au mandat, toutes compétences confondues soit, sur la base des prix unitaires de la convention initiale, un coût de 381 795 € HT,

- un temps passé important du mandataire en accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour la négociation du protocole transactionnel du lot GEA. Le temps passé est de 24,5 jours, soit un coût de 21 558 € HT,

- la gestion de modifications de travaux, post réclamations, pour un temps passé de 7 jours, soit 5 170 € HT.

Le montant total de cet avenant à la rémunération du mandataire s'élèverait donc à 408 523 € HT (valeur de base janvier 2000), soit 548 237 € HT en valeur octobre 2015.

Pour achever cette opération, il apparaît donc nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière du mandat de travaux et de la porter à 256 845 189,50 € HT, soit 306 980 575,20 € TTC (montant TTC tenant compte de différents taux de TVA et de dépenses réalisées non assujetties).

Le montant de l'autorisation de programme complémentaire serait donc de 4 475 424,60 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le coût prévisionnel d'achèvement de l'opération de construction du Musée des Confluences à Lyon 2° pour un montant de 306 980 575,20 € TTC,

b) - l'avenant à passer à la convention de mandat entre la Métropole de Lyon et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) portant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat à 306 980 575,20 € TTC soit une augmentation de 4 475 424,60 € TTC se décomposant en :

- 548 237 € HT, soit 657 884,40 € TTC affecté à la rémunération du mandataire,

- 3 181 283,50 € HT, soit 3 817 540,20 € TTC pour le solde des marchés de travaux et de services de l'opération.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P33-Culture pour un montant de 4 475 424,60 € TTC sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 4 475 424,60 € TTC en dépenses en 2016 sur l'opération n° 0P33O3706A - compte 21314.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 306 980 575,20 € TTC sur le budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.